



Formation SST initiale : Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

La sécurité au travail et la réduction des risques d'accidents sont un enjeu important pour les employeurs comme pour les salariés. Le plan de prévention des risques comprend diverses actions de formation, dont fait partie la formation SST.

Le Code du travail exige en effet que l'employeur organise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés ou malades. Cette organisation est réalisée en prenant en compte l'avis du médecin du travail. De plus, le Code du travail stipule également la nécessité de mettre en œuvre des mesures de prévention pour minimiser les risques d'accidents et de maladies professionnelles, garantissant ainsi la sécurité et la santé des salariés.

Encadrée par la CNAM et réglementée par l'INRS, la formation SST - Sauveteur Secourisme du Travail que nous vous proposons vous permettra de maîtriser les gestes de premiers secours. De plus, elle vous sensibilisera aux mesures de prévention des risques professionnels afin de contribuer à un environnement de travail plus sûr.

Cette formation aborde les deux rôles du SST : être acteur de la prévention et savoir réagir lors d'un accident du travail. La pratique se concentrera sur les gestes de premiers secours : exercice du type massage cardiaque / réanimation, premiers soins à apporter à une victime, utilisation du défibrillateur (DSA) et premiers gestes de survie.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- La formation SST s'adresse à toute personne salariée et au personnel désigné pour porter secours en cas d'accident

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation SST - sauveteur secouriste du travail
- Nombre de participant minimum 4 personnes / maximum 10 personnes
- NB : Pour maintenir ce certificat SST, un M.A.C de 7 heures minimum est obligatoire tous les 24 mois

Accessibilité et délais d'accès

1 semaine

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques



- Etre en mesure de porter secours lors d'un accident et participer à la prévention des risques dans l'entreprise
- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Obtenir son certificat SST, pour une durée de 24 mois
- Méthodes pédagogiques: -Qualité du formateur : animation réalisée par un formateur SST certifié par l'INRS -Exposés participatifs et diffusion de vidéos -Mise en situation sur accidents simulés -Epreuves certificatives et évaluations selon le référentiel INRS -Support de cours formation SST et Carte SST - Certification délivrée par le réseau prévention -Auto évaluation préalable en amont de la formation - Évaluation des acquis en fin de formation

Contenu de la formation

- C1. Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail
 - Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
 - Appréhender cadre juridique de son action :
 - L'obligation de porter secours
 - Article du code de travail
 - Tableau de maladies professionnelles
 - Les statistiques (INRS)
 - Le principe de non-assistance à personne en danger
- C2. Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu
 - Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
 - Prendre connaissance des consignes de protection
 - Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque »
 - Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
 - Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
 - Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
 - Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
 - Les moyens et actions à mettre en œuvre
 - Être capable de soustraire la victime au danger :
 - Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
 - Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
 - La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
 - Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés
- C3. Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime : Saigne-t-elle abondamment ? S'étouffe-t-elle ? Répond-elle ? Respire-t-elle ?
 - En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
 - Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelé
- C4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
 - Maîtriser les éléments du message d'alerte
 - Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
 - Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
 - Choisir le témoin idéal pour faire alerter
 - Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte
- C5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours
 - Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
 - Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
 - Assurer le suivi de la victime
 - En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés



- C.6 Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail
 - Prévention des risques liés au COVID-19 :
 - Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
 - Modalités à respecter en cas de suspicion d'infection d'un collaborateur
 - Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
 - Définition et présentation du document unique
 - Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
 - Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
 - Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
 - Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
 - Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses : Selon son champ de compétences Selon les procédures spécifiques en matière de prévention Selon l'organisation de son entreprise
 - Combattre les risques à la source
 - L'adaptation du travail à l'homme
 - Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
 - Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
 - Connaître les mesures de protection collective
 - Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs
- C.8 Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées
 - Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
 - Le droit de retrait
 - Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Participation aux enquêtes sur les accidents de travail
- Formation de prévention à la COVID-19 : Devenir acteur de prévention en entreprise
 - Prévenir les cas de transmission du coronavirus en entreprise
 - Acquérir les bonnes pratiques en matière de lavage des mains (savon/gel hydroalcoolique)
 - Maîtriser les gestes barrières au travail
 - Porter un masque et le retirer
 - Savoir comment réagir face à une suspicion de cas COVID-19
 - Focus sur les gestes à adopter pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
- Contrôle des connaissances pour l'obtention du certificat SST
 - Un certificat SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur
 - Epreuves certificatives et évaluations selon le référentiel INRS

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur SST certifié INRS et à jour

Moyens pédagogiques et techniques

- Chaque situation théorique est illustrée par des exercices pratiques. Les simulations d'accident utilisent des scénarios probables et spécifiques en relation avec le poste de travail des stagiaires. Le formateur évalue les stagiaires tout au long de la formation lors d'exercices pratiques et d'apprentissages gestuels, puis à la fin de la formation par des simulations d'accidents, cas concrets de synthèses. Le stagiaire est acteur dynamique de son apprentissage.
- 1 famille mannequin (bébé + enfant + adulte)

BE CONSULTING

70 rue MARC DELAGE BT B4

83130 LA GARDE

Email : beconsulting.formation@gmail.com

Tel : +33610121399



- Sang artificiel
- Défibrillateur
- Trousse de secours
- Plaies artificielles

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- ÉPREUVES CERTIFICATIVES
- Mise en place du scénario
- Réalisation du stagiaire
- Question sur la prévention
- Grille de certification des compétences du SST établie par l'INRS